



## Le 300e du moulin ignoré par Pointe-Claire

par Olivier Laniel

Voir tous les articles de Olivier Laniel

Article mis en ligne le 4 février 2010 à 13:36

Soyez le premier à commenter cet article

**Le moulin de Pointe-Claire fêtera cet automne son 300e anniversaire. Pour l'instant, le conseil municipal ne prévoit aucune célébration pour souligner l'emblème de la Ville.** «Avant de dépenser l'argent public, la ville de Pointe-Claire doit obtenir l'autorisation pour avoir l'accès des lieux. Le terrain sur lequel est situé le moulin appartient à la Congrégation des sœurs Notre-Dame qui en sont les propriétaires», justifie le maire Bill McMurchie. Cela dit, le dossier traîne. La municipalité est en discussion au sujet de la restauration du moulin avec la Congrégation des sœurs depuis l'été 2007. La dernière réunion entre les deux parties a eu lieu le 13 mars 2009. «Depuis nous avons eu des contacts réguliers, dont plusieurs appels téléphoniques et des transmissions de documents», explique le directeur général de la Ville, Jean-Denis Jacob. Celui-ci ajoute : «j'ai bon espoir qu'on puisse venir à une entente d'ici les prochaines semaines». Plus nuancé, le maire note que le dossier suit son cours. «Il y a plusieurs priorités devant le conseil», de conclure M. McMurchie.

«Ça fait plusieurs années que le maire est en discussion avec la congrégation des sœurs», constate pour sa part, Claude Arsenault, président de la Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire. Ne baisant pas les bras, l'organisation continuera d'être proactive en 2010. D'ailleurs, une brochure du moulin sera distribuée cet été, les visites guidées du fameux bâtiment continueront les dimanches, tandis qu'une conférence sur l'histoire de la bâtisse sera présentée cet automne. M. Arsenault recevra



**Passionné d'histoire, le président de la Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, Claude Arsenault, souhaite ardemment que la Ville restaure le moulin.(Photo: Jacques Pharand)**

aussi le même type de meules qu'à l'origine du moulin soient des meules d'une grosseur de près de 2m. «Nous sommes malgré tout très heureux que les Sœurs aient conservé le Moulin de Pointe-Claire», mentionne l'historien. Au moment de mettre sous presse, il n'a pas été possible de parler à une responsable de la Congrégation.

La construction du moulin de Pointe-Claire a débuté au printemps 1709 et s'est terminée en novembre 1710. Situé au bord de l'eau dans le village de Pointe-Claire, le moulin a été classé bien archéologique par le ministère des Affaires culturelles du Québec en 1983 se qui en assure son intégrité et sa conservation. À noter qu'il ne reste plus que 18 moulins à vent au Québec dont 4 sont situés sur l'île de Montréal.

#### **Le 100e de la ville soulignée**

Par ailleurs, le directeur général de Pointe-Claire a confié au journal *Cités Nouvelles* que la Ville compte souligner son centenaire l'an prochain. En 1911, lors de l'incorporation de la ville de Pointe-Claire, le moulin est devenu l'emblème de la municipalité. Riche en histoire, Pointe-Claire a été sacrée meilleure ville du Québec par le magazine *l'Actualité* le 15 avril 1993 dans un palmarès des villes. Quatre grandes catégories avaient alors été prises en compte soit l'administration municipale, l'économie, les loisirs, les services à la collectivité qu'offrait la Ville.